

SNES Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 01.41.24.80.54 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx

twitter : SNES/FSU [CRETEIL@SnesFsuCreteil](https://twitter.com/CRETEIL@SnesFsuCreteil)

UNE RENTRÉE, DES REFORMES INJUSTES

édito

La rentrée des classes a été marquée par une crise du recrutement sans précédent, exemple criant des saignées faites dans les services publics dans tous les domaines (Éducation, Santé, Administration, Emploi, Transports ...). Les tables rondes de toutes sortes, le CNR*, toutes les mascarades de concertations organisées de façon opaque ne feront pas oublier l'entreprise de destruction des services de l'État mise en œuvre depuis des décennies.

C'est maintenant au tour des parlementaires de faire leur rentrée officielle et le menu qui les attend est loin de nous satisfaire :

- réforme de l'assurance chômage qui aggrave le sort des demandeurs d'emploi et complexifie l'obtention des indemnités ;
- débats sur le budget (avec menace d'employer le 49-3) et le PLFSS** ;
- remise sur le métier d'une réforme des retraites que 70 % des Français es rejettent d'ores et déjà.

Sur ce dernier point, le gouvernement qui souhaitait faire passer rapidement sa réforme par un simple article sur le recul de l'âge de départ dans le PLFSS, a dû renoncer et accepter de « concerter ». Pour une fois, et il faut s'en réjouir, tous les syndicats ont contesté autant la méthode de passage en force que les éléments mêmes de la réforme : report de l'âge de départ et allongement de la durée de cotisation. Espérons que cette belle unité perdue et ne soit pas rompue par quelques mesurette glissées subrepticement à l'un e ou l'autre au détour d'un couloir du ministère du travail.

Rappelons aussi que la mise en place de la réforme Touraine continue, silencieusement, pour arriver à 172 trimestres, c'est à dire 43 annuités en 2035 pour les salarié·es né·es en 1973.

Devant l'obstination du gouvernement à mettre en place cette réforme coûte que coûte, il nous faudra batailler dur :

déconstruire le discours ambiant du déficit « abyssal » des régimes de retraites, ce qui est parfaitement faux, et contrer l'idée que nous devrions travailler plus car nous vivons plus longtemps alors que l'espérance de vie en bonne santé régresse depuis quatre ans.

La journée de mobilisation du 29 septembre, initialement prévue pour réclamer des augmentations de salaires et protester contre une inflation galopante qui accroît la pauvreté dans notre pays, a vu fleurir les slogans contre la réforme des retraites. Le nombre de manifestant es constaté dans toute la France et le nombre de jeunes collègues dans le cortège de la FSU a montré que nous avons les forces nécessaires pour contrer toutes ces réformes régressives.

Il y aura sans nul doute d'autres mobilisations, nous y serons !

Face à la crise énergétique, le gouvernement, suivant la ligne fixée par le président Macron, prend des mesurette demandant à chacun e d'entre nous des efforts de « sobriété » qui pénalisent surtout les plus démunis es. Mais il s'oppose à la taxation des superprofits des grands trusts pétroliers qui profitent de la situation internationale.

La situation internationale est de plus en plus inquiétante. Outre les ravages de la guerre en Ukraine avec la menace d'usage d'armes nucléaires par la Russie et les États-Unis, la situation dans les pays du Sud devient alarmante : crise alimentaire, désagrégation des États qui accroissent des mouvements migratoires. Tout cela profite aux forces d'extrême-droite dont l'influence croît dans de nombreux pays.

Pour faire le point, échanger sur tous ces sujets et envisager la riposte, nous vous convions **à notre Assemblée Générale le lundi 28 novembre**. Gageons qu'à ce moment-là, les travaux des parlementaires auront avancé et que nous en saurons plus sur les divers textes étudiés.

* CNR : Conseil National de la Refondation

**PLFSS:Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale

*Martine STEMPEL, pour le collectif des retraité es SNES-
FSU de l'académie de Créteil
Rédigé le 10 octobre*



Manifestation interprofessionnelle 29/09/2022

1/Édito 2/Calendrier ; rappel ; communiqué FSU 3,4/Quelques échos des journées d'automne de la FSU 5/Un séjour bien rempli 6,7/Communiqué CNR La fabrique du bien vieillir

Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire-
Directrice de Publication Caroline Quiniou - CP 0526S06883 N°13-83

CALENDRIER

Assemblée Générale des retraité·es du SNES-FSU de Créteil

Lundi 28 novembre 10h – 16h30

Au SNES national - 46 avenue d'Ivry - 75013 Paris (métro Olympiades ou Porte d'Ivry)

Ordre du jour

- Point d'actualité générale
- ***La crise du recrutement dans l'Education nationale***, par Caroline Quiniou, co-secrétaire générale du SNES-FSU Créteil
- ***Les luttes syndicales en Grande-Bretagne, une actualité brûlante : renaissance et perspectives*** par Nicole Medjigbodo
- Programme des sorties à venir

RAPPEL : COTISATION, PLUS QUE DEUX MOIS POUR PROFITER DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR 2022 !

N'oubliez pas, si ce n'est déjà fait, de renouveler votre adhésion au SNES-FSU, pour être informé·es au plus près de l'actualité par nos publications, pour rester en contact avec votre syndicat et **pour participer à nos réunions et sorties.**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA FSU LES LILAS, LE 3 OCTOBRE 2022

Vous aussi, vous avez remarqué que votre pension de septembre n'était pas celle que vous attendiez ?

Pensions : les retraité·es, fonctionnaires d'État, attendent leur dû !

Le gouvernement l'avait assuré : le rappel dû pour la revalorisation de 4 % des pensions au 1^{er} juillet, qui ne couvre pourtant pas l'inflation cumulée depuis janvier, devait bien être crédité sur les pensions de septembre.

Force est de constater que, si la pension de septembre comprend bien l'augmentation de 4 %, le rattrapage promis pour juillet et août n'a pas été effectué. La revalorisation de 4 % sur les mois de juillet et août devrait être versée sur la pension du mois d'octobre. Ainsi le gouvernement persiste-t-il dans la pratique détestable des effets d'annonce non concrétisés.

Et pendant ce temps l'inflation galope ! L'État employeur fait des économies sur le dos de ses agent·es retraité·es. Quel mépris !

La FSU dénonce une telle attitude. Elle interviendra auprès du ministre de la Fonction Publique afin qu'il ne se défasse pas une fois de plus, et que le versement soit effectué le plus rapidement possible sur le mois d'octobre.

Où sont passés nos bulletins de pension ?

Jusqu'en février 2020, nous recevions par la poste un nouveau bulletin de pension à chaque modification du montant de celle-ci. C'est terminé. Pour se procurer ses bulletins de pension mensuels, il faut aller sur le site de l'ENSAP : l'Espace numérique sécurisé de l'agent public.

À partir de cette adresse : <https://ensap.gouv.fr/web/accueilnonconnecte>, des tutoriels vous aideront, si ce n'est déjà fait, à réaliser votre première connexion. Vous pourrez alors télécharger vos bulletins de pension sous la forme de pdf.

QUELQUES ÉCHOS DES JOURNÉES D'AUTOMNE DE LA FSU 5-6 OCTOBRE 2022

Chaque année les journées d'automne rassemblent des retraitées de la FSU de toute la France autour de sujets d'actualité politique ou sociétale les concernant.

En introduction de ces journées, Benoît TESTE, secrétaire général de la FSU, a dressé un panorama de l'actualité, de la situation politique mondiale aux problèmes hexagonaux : les retraites, la place des retraités, la revalorisation salariale des enseignants, la réforme du lycée professionnel, la répression syndicale avec le cas de Kai Térad¹, les actions en cours et les relations intersyndicales dans ce moment clé des élections professionnelles.

Trois interventions ont marqué ces journées :

La Sécurité sociale : repassons à l'offensive ! - Frédéric PIERRU²

Il n'est plus temps de se contenter de défendre la Sécurité sociale, il faut l'étendre. La période est propice car les élites se rendent compte que les complémentaires santé sont dysfonctionnelles et que leur suppression permettrait d'économiser des milliards.

Il a replacé dans un contexte historique l'évolution conjointe des mutuelles et de la Sécurité sociale, mutuelles qui préexistaient à la création de la Sécurité sociale en 1945, qui après une période de cogestion de 1967 à 1990, ont basculé dans l'assurantiel avec tous ses travers : les tarifications multiples, la concentration des structures qui conduit au monopole et à l'irréversibilité quand la puissance augmente. Mais surtout, ce système est inégalitaire, réservant le dispositif public aux plus pauvres. Alors oui au 100 % Sécu, mais il faut en définir le périmètre. Le prix des médicaments explose : des traitements à 2 000 € la piqûre. Tout ne pourra pas être remboursé. Les dépassements d'honoraires seront évidemment exclus. Il faut préserver les recettes par les cotisations qui les sanctuarisent. Et ainsi générer un cortège de mécontents : les petits patronnes qui croulent sous « les charges », la médecine libérale et bien sûr les complémentaires santé. Peut-on se fier au 100 %

¹ Professeur de mathématiques au lycée Joliot-Curie de Nanterre, militant syndical de SUD éducation et muté d'office sans raison formulée

² Chercheur en sciences sociales et politique au CNRS et à l'EHESP, école des hautes études en santé publique

Sécu d'Olivier Véran ? Ne peut-on craindre qu'E. Macron n'étatise le système et se serve de la Sécurité sociale comme d'une variable d'ajustement budgétaire ? Pour Frédéric Pierru, institutionnaliser la complémentaire santé payée par les employeurs n'est pas acceptable. Il déplore que les syndicats se soient engagés dans cette voie.

La taxation des superprofits - Vincent DREZET³

Les riches sont de plus en plus nombreux et de plus en plus riches. Quoiqu'en dise Bruno le Maire, les grandes entreprises réalisent des superprofits grâce à la diminution de leurs impôts et au rachat d'actions (l'entreprise rachète ses propres actions dont la baisse du nombre fait augmenter leur valeur). La question des superprofits des entreprises ayant bénéficié de l'inflation est à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale : la « mission flash » sur le sujet, après un mois de travail, a rendu ses conclusions le 6 octobre. De son côté, l'Alliance écologique et sociale⁴ vient de publier une note à ce sujet. L'OCDE et l'Union européenne sont favorables à l'instauration d'une taxe sur les bénéfices des productrices d'énergie, déjà mise en place en grande Bretagne, Italie, Espagne. Le gouvernement français, lui, persiste dans son refus d'augmenter les impôts. Le débat reprendra à l'occasion du vote de la loi de finance.

Vincent Drezet insiste sur le fait que tous les profits ne seront pas taxés : 40 % des profits sont dans les paradis fiscaux. Les groupes sont très habiles pour optimiser leurs profits en jouant sur la localisation de leurs filiales. Il note aussi la fraude à la TVA : 20 à 25



³ Ancien Secrétaire général de Solidaires Finances publiques et membre du CA d'ATTAC

⁴ Collectif initié en janvier 2020 par 8 organisations syndicales et associatives dont la FSU

milliards d'euros par an. À titre de comparaison, la fraude aux prestations sociales est de 1 à 3 milliards par an. Pour limiter les fraudes, il faudrait davantage de contrôles fiscaux. Mais les contrôles automatisés ne suffisent pas à contrer la baisse drastique du nombre d'inspecteur trices des impôts !

Le débat s'est poursuivi avec des membres **du Groupe des 9**.



De gauche à droite : Daniel Rallet, Marylène Cahouet et Claude Rivé, SFR-FSU ; Gérard Gourguechon, UNIRS-Solidaires ; Maud Giloux, UNIR-CFE-CGC

Les enjeux de la politique des retraites - Mickaël ZEMMOUR⁵

Le gouvernement maintient sa réforme des retraites alors que deux rapports du COR démontrent qu'elle n'est pas nécessaire. Les dépenses de retraite sont stabilisées car, bien que le nombre de retraité·es augmente, l'âge de la retraite recule et le niveau des pensions se dégrade. Il existe un déficit qui est faible et qui peut être compensé par une petite augmentation des cotisations mais le gouvernement ne veut agir que sur deux paramètres : l'âge de départ et la durée de cotisations, surtout pas sur le financement.



Si le gouvernement tient tant à réformer si rapidement les retraites, c'est qu'il veut faire des économies. Il s'est

engagé à baisser les impôts de production de 10 milliards par an, juste la somme que la réforme permettrait de compenser. Une autre raison est liée à la politique du marché du

travail : il faut plus de travailleur·ses pour augmenter la compétitivité sur le marché et baisser les salaires. La réforme des retraites, c'est 700 000 personnes en plus sur le marché du travail. La réforme de l'assurance chômage poursuit le même objectif.

Alors que les réformes précédentes n'ont pas encore produit tous leurs effets néfastes, quelle seraient les conséquences de la réforme Macron ? Une influence sur la qualité de vie : entre 62 et 65 ans, ce sont les trois années les plus dures quand on travaille et les plus intéressantes quand on est à la retraite. Autre effet pervers : cette réforme augmentera le seuil de précarité. Alors que 40 % de la population n'est plus en emploi à l'âge de la retraite, reculer de deux ans l'âge de départ, cela signifie deux ans de plus de RSA, chômage, invalidité. Quant aux personnes toujours en emploi, elles n'auront plus de surcote. Les perdant·es seront nombreux·ses.⁶

La dernière demi-journée a été consacré à la **FGR-FP** : état des lieux dans les différents départements en vue du congrès qui aura lieu en avril à Dax.

Marie-Claude DIAMANTIS



⁵ Maître de conférence en économie à Paris 1 et chercheur à Sciences Po

⁶ Vous pouvez retrouver l'essentiel des propos de Mickaël Zemmour sur le site de la FSU : <https://fsu.fr/michael-zemmour-invite-au-cdfn-de-septembre-2022/>

UN SÉJOUR BIEN REMPLI !

Belle rentrée pour les 18 retraité·es qui ont participé au voyage en Puisaye.

Trois jours **au pays de Colette**, avec des visites très variées.

Pour commencer, après le pique-nique en commun devant le château de Saint-Sauveur-en-Puisaye, nous sommes allé·es sur les traces de l'écrivaine en visitant sa maison ouverte au public depuis 2016. Puis le château, également consacré à Colette, a complété nos connaissances, grâce à l'enthousiasme des deux guides.



Le deuxième jour fut consacré d'abord au **château de Guédelon**, où nous pûmes admirer l'extraordinaire travail entrepris depuis 25 ans. Un projet pharaonique : construire de toutes pièces un château médiéval avec les techniques de l'époque. Ce qui génère un certain nombre d'ateliers qui présentent les différents métiers du chantier : forge, exploitation de la chaux, extraction du minerai de fer, vannerie, tuilerie,

corderie, etc. Encore cinq ans de travail pour achever ce chef d'œuvre, mais le site continuera à proposer des activités et à s'étendre.

Au pays du grès nous ne pouvions manquer **la maison de la mémoire potière** à Saint-Amand-en-Puisaye ainsi que le musée du Grès dans le château de cette petite ville. Certain·es d'entre nous se sont laissé·es aller à quelques achats-souvenirs.

Le dernier jour fut consacré au **musée de l'aventure du Son** à Saint-Fargeau : gramophones plus beaux les uns que les autres, pianos mécaniques, orgues de Barbarie... Notre guide, réparateur de ces instruments, était intarissable.



L'après-midi, et sur le chemin du retour, nous fûmes accueilli·es par Olivier Dubois, apiculteur dans une ferme pratiquant la culture biologique, notamment de framboisiers, groseilliers et arbres fruitiers sans aucun entrant. La dégustation du miel et des confitures incita, là encore, à quelques achats.

Et vous allez me demander : où donc avez-vous dormi ? L'hôtel était-il confortable ? Les repas suffisants ?

Eh bien, pas d'hôtel ! mais trois vastes chalets, non loin des berges du lac du Bourdon. Les groupes avaient été constitués avant le départ et chacun s'était réparti la préparation du petit-déjeuner. Et pour les repas, nous avons pu faire confiance à Jean-Claude et son épouse qui avaient testé pendant leurs vacances les divers restaurants du coin, nous choisissant les meilleurs, bien évidemment !

Encore un séjour réussi pour la section des retraité·es de Créteil ! Nous réfléchissons déjà au suivant en espérant vous y voir nombreuses et nombreux.

Martine STEMPEL



Paris, le 4 octobre 2022

Communiqué de presse : « La fabrique du bien vieillir » ? : Une nouvelle manœuvre du gouvernement pour ne pas répondre aux revendications urgentes

Dans le cadre du Conseil National de la Refondation « CNR à la mode Macron », est lancée le 11 octobre « la fabrique du bien-vieillir ».

J.C. Combe décrit le périmètre du futur atelier qui, selon lui, n'est pas « *nouvelle concertation mais une opérationnalisation de mesures consensuelles et issues du terrain* ».

Mais ça veut dire quoi, à la fin, tous ces termes ?

En réalité, beaucoup d'affirmations pour ... un grand abandon.

Juin 2018 : E. Macron affirme que la « *loi Grand Âge sera le marqueur social de ce quinquennat* ».

Juin 2019 : E. Philippe affirme que cette loi « *est peut-être une des plus importantes de ce quinquennat* ».

Juin 2021 : O. Véran affirme que la loi est prête et sera présentée au Parlement dès le mois de septembre 2021.

Septembre 2021 : J. Castex abandonne l'examen de la loi au Parlement mais annonce de nouvelles mesures à l'Assemblée.

Août 2022 : J.C. Combe annonce l'abandon définitif de la loi grand âge.

Un constat partagé.

Tous les acteurs savent la nécessité de donner davantage de moyens à un secteur en grande souffrance, de revaloriser des métiers qui peinent à recruter, d'affronter un « boom » de la dépendance de nombre de retraités en perte d'autonomie.

La question centrale est donc bien celle d'une réelle programmation des chantiers et des dépenses correspondantes, tant le retard de la France est énorme. Les dépenses publiques qui regroupent les dépenses de la perte d'autonomie des personnes âgées sont de 1,7 % du PIB en France, par rapport aux Pays-Bas (3,7 %), à la Suède (3,2 %) et au Danemark (2,5 %).

Une réponse totalement décalée des enjeux.

Les trois ateliers proposés par la « fabrique » permettent d'en mesurer l'ambition au vu des retards constatés :

- *La prévention* : adaptation des logements, rendre l'activité sportive plus accessible, faciliter le vieillissement en bonne santé, prévenir les chutes.
- *Le lien social et la citoyenneté* : renforcer la participation des personnes âgées et leur engagement dans la société, faciliter la mobilité et l'accès aux transports, promouvoir la bientraitance et lutter contre les violences, faciliter l'accès aux droits avec un service territorial de l'autonomie.
- *Les métiers* : mieux faire connaître les métiers du bien-vieillir, changer leur image, et améliorer les conditions de travail.

Une solution imposée.

Tout le monde sait bien que ces tables rondes n'ont d'autre objectif que de nous faire croire que nous sommes associés à l'élaboration des mesures. La réalité de la décision ne sortira pas de ces tables rondes. Elles s'inscrivent dans une globalité de décisions que le gouvernement refuse de présenter. Et pour cause...

Pour le pouvoir, l'enjeu majeur c'est la réforme des retraites qui n'a d'autre but que de nous faire travailler plus longtemps pour diminuer les dépenses de retraite qui ne sont pas compatibles avec les objectifs affichés de réduction des dépenses publiques.

Voilà comment le gouvernement entend nous faire payer la facture : âge de départ à la retraite retardé, hausse de la durée de cotisation, nouvelles journées de solidarité...

Une réponse déterminée.

C'est pourquoi les organisations soussignées s'indignent de la méthode employée par le ministre qui est « *en complète incohérence avec la gravité de la situation dans laquelle se situe le secteur du grand âge, d'une dimension inédite* » pour reprendre les termes du communiqué de la FNADEPA (Fédération nationale des directeurs d'établissements et services pour personnes âgées).

C'est pourquoi les organisations soussignées ne sauraient tomber dans le piège de cette manipulation grossière qui, loin de traiter les problèmes, vise au contraire à nous faire les complices de mesures rétrogrades.

Elles appellent à un vrai débat qui se conclut par un vote au Parlement avec une programmation des engagements et des financements à hauteur des attentes et des besoins.

Elles appellent enfin l'ensemble des citoyen·nes, notamment retraité·es à porter leurs revendications, pour obtenir en particulier :

- 1 agent par résident dans les EHPAD,
- la construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population,
- la création de 100 000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail pour permettre une prise en charge répondant aux besoins,
- la création d'un Service public de l'autonomie.

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)

Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Roger Perret (Ensemble & solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)